

Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 avril 2017

CONFIDENTIEL

Me Mélanie Boucher
XXX Avocats Inc.
929 rue St-Paul
Beauharnois (Québec) C5V 3B4

CECI EST UN RAPPORT SPÉCIMEN
TOUS LES NOMS ONT ÉTÉ MODIFIÉS

Dossier : DUPONT Lise
Née le 18 mars 1967
SHE 932587 14

Le 19 avril dernier, j'ai rencontré madame Lise Dupont à la prison Leclerc pour femmes, située à Laval. L'entrevue fut d'une durée de 3 h 15 min.

J'ai pris connaissance du rapport d'évaluation de madame France Marcil, agente de probation, daté du 24 février 2017.

D'autres personnes sont impliquées dans la présente cause aux côtés de Mme Dupont : Paul Liard, son conjoint, Carmen Dandurand, une amie de la famille, et la victime, un adolescent qui était une connaissance de la famille.

LES FAITS

Le rapport de l'agente de probation relate que la victime, dite « Max », s'est présentée au poste de police le 6 janvier 2015 pour rapporter des abus de nature sexuelle. Ces actes ont été commis entre le 9 juin 2012 et le 14 décembre 2014, alors que Max était âgé de 13 ans.

Notons d'abord qu'on indique une relation de bigamie entre M. Liard, Mme Dupont et l'amie de la famille, Mme Dandurand. Essentiellement, le rapport expose que le jeune Max a eu des relations sexuelles complètes avec Mme Dupont en présence de monsieur Liard, qui exigeait des gestes aux deux parties. M. Liard a également eu des contacts sexuels avec la victime avec la participation de sa deuxième conjointe, Carmen Dandurand. On indique que madame Dupont a commis ces abus sous l'emprise de son conjoint et que ce dernier aurait été l'instigateur de tous les rapports sexuels énoncés.

Madame Dupont a été accusée d'incitation à des contacts sexuels, des contacts sexuels et d'exploitation sexuelle (vu sa situation d'autorité). Elle purge présentement une première sentence de 499 jours. Madame n'avait aucun antécédent judiciaire et devra s'inscrire au registre des délinquants sexuels. Finalement, le rapport de l'agente de probation stipule que madame Dupont « ne reconnaît aucunement les faits qui lui sont reprochés, alléguant avoir cédé à l'adolescent insistant ».

LA VERSION DE FAITS DE L'ACCUSÉE

La famille connaît Max depuis qu'il a 5 ans. Madame Dupont relate que le premier rapport sexuel entre eux s'est produit un weekend où Max avait dormi à leur résidence, sur le divan du salon. M. Liard serait allé voir Max pendant la nuit pour lui proposer des rapports sexuels avec sa conjointe. Max l'aurait rejointe dans son lit voulant toucher sa poitrine. Madame Dupont rapporte qu'elle était partiellement endormie à ce moment. Ce premier contact aurait impliqué des attouchements sexuels, mais pas de pénétration.

Madame Dupont rapporte que Max avait l'habitude de venir surtout les weekends. Deux semaines après le premier événement, Max est revenu chez elle. Cette fois, il y aurait eu une relation sexuelle complète avec pénétration, « sous la supervision » de son conjoint, dit-elle. Au bout d'un certain temps, la troisième et dernière expérience sexuelle avec Max s'est produite, cette fois sans pénétration.

L'accusée explique ces expériences malheureuses par le contrôle et l'emprise que M. Liard avait sur elle. Elle se sentait contrainte par son conjoint. Il lui répétait qu'il n'y avait pas de problème à poser ces gestes. Aujourd'hui, madame Dupont reconnaît avoir été naïve à cet égard.

LA VIE DE COUPLE LIARD-DUPONT

Madame Dupont est la cadette d'une famille de cinq enfants. Elle dit avoir grandi dans un bon climat familial. Elle a rencontré son conjoint de fait alors qu'elle était relativement jeune. Il s'agissait de sa première relation affective et ce fut la seule qu'elle connut durant sa vie. Il n'y a pas eu de mariage ou d'union civile. Le couple a vécu ensemble un an, puis M. Liard a rencontré une autre femme. Une courte séparation est survenue avant qu'ils reprennent la vie commune et s'installent à Montréal pour une période de 5 ans. Ils ont eu un enfant en 1991, nommé Sébastien. Madame a alors commencé à bénéficier de l'aide sociale, alors qu'elle était âgée de 26 ans. Par la suite, ils sont retournés vivre dans leur région d'origine (Beauharnois), où ils ont fait l'achat d'une propriété. Enfin, le conjoint de l'accusée est incarcéré depuis le 14 juillet 2016.

En ce qui concerne Carmen Dandurand, elle a passé un hiver avec le couple. Cette dernière est une amie de la famille qui s'est avérée être la maîtresse de M. Liard. Bien que Mme Dupont ait déjà eu des doutes sur la relation affective entre son conjoint et

Mme Dandurand, elle affirme n'avoir jamais été témoin de sexualité entre eux. Elle rapporte avoir eu un conflit avec Mme Dandurand au sujet de ses doutes. Toutefois, elle affirme qu'il n'y a eu aucun rapport sexuel de triolisme entre eux (à trois). Elle aurait appris après coup que madame Dandurand avait des contacts sexuels avec Max.

Madame Dupont dépeint son conjoint comme un homme très contrôlant et jaloux. Entre autres, il posait beaucoup de questions en rapport à ses déplacements et lui aurait imposé des décisions sans la consulter. Elle exprime aussi qu'il « faisait à sa tête » et qu'elle avait peur de ses réactions, puisqu'il « sautait des coches ». Bref, elle le décrit comme un être impulsif. Elle ajoute avoir été victime de violence verbale de la part de son conjoint et avoir eu peur de lui en plusieurs circonstances, c'est pourquoi elle n'osait pas le confronter.

SES TRAITS DE PERSONNALITÉ

Madame Dupont est une dame menue et délicate âgée de 49 ans. Lors des événements pour lesquels elle a été condamnée, elle dit avoir senti qu'il y avait « des choses de pas correct » dans ses gestes. Madame Dupont adopte effectivement une attitude plutôt soumise face à son conjoint, tel qu'attesté dans l'évaluation de l'agente de probation Marcil. Au moment des événements, elle avait peur de lui, le craignait et **devait manifestement être sous son emprise.**

Madame Dupont a une faible estime de soi. Lors de notre rencontre, celle-ci a eu beaucoup de difficulté à s'attribuer trois forces, mais surtout à réaliser ses faiblesses. Elle est relativement peu scolarisée, ayant seulement complété un secondaire II. J'ai parcouru avec elle divers critères diagnostics du DSM-V, afin de déterminer si elle pouvait avoir un trouble de la personnalité.

En ce qui concerne la personnalité antisociale, elle est concernée par le fait d'être « incapable de se conformer aux normes sociales qui déterminent les comportements légaux comme l'indique la répétition de comportements passibles d'arrestation », et se dit peu organisée ou « victime de cette incapacité à planifier à l'avance ». Elle admet aussi être une femme impulsive « dont les actes ont été le fait d'un mépris inconsidéré pour la sécurité d'autrui », particulièrement lorsqu'elle n'a pas protégé Max, la victime. Dans ce contexte, **elle a un trouble de personnalité anti-sociale.**

Quant à la personnalité borderline, madame a fait des « efforts effrénés pour éviter les abandons réels ou imaginés ». En ce sens, j'ai reconnu chez elle des dimensions de dépendance affective face à son conjoint. En plus de sa faible estime de soi, il y a « perturbation de son identité, dont une instabilité marquée et persistante de l'image ou de la notion d'elle-même ». Possiblement à cause de sa dépendance affective, elle vit « une instabilité affective due à une réactivité marquée par l'humeur » (affect dépressif et anxiété). Elle est aussi habitée d'un « sentiment chronique de vide intérieur ». **Elle a donc des traits de personnalité limite (borderline)**

IMPRESSIONS CLINIQUES

C'était la première fois que Mme Dupont rencontrait un psychologue. Elle semblait intimidée au début, mais la confiance s'est installée. De plus, je l'ai sentie honnête dans ses réponses. À plusieurs reprises, elle a ressenti de la tristesse et a pleuré. Contrairement aux références du rapport Marciel, j'ai perçu au cours de nos échanges qu'elle a évolué durant son incarcération, au plan des prises de conscience.

Elle se sent très seule, car personne de sa famille n'est venu la visiter en prison. Elle a cependant des contacts téléphoniques avec certains membres de sa famille. Bien évidemment, madame Dupont a honte des gestes qu'elle a posés et de la couverture médiatique dans le journal local.

Ayant bénéficié de l'aide sociale alors qu'elle élevait son enfant, Madame a peu travaillé durant sa vie. En dépit de cela, elle souhaite activement retourner sur le marché du travail dès qu'elle en aura la possibilité. Pendant son incarcération, elle a d'ailleurs travaillé à 3,67 \$ l'heure.

Madame a également suivi de nombreuses journées d'atelier, offertes par madame Stéphanie Brousseau, sexologue. Elle était très fière de me présenter les certificats de réussite de ces ateliers. Elle a aimé cette expérience, mais a trouvé cela éprouvant, particulièrement lorsqu'étaient abordés des thèmes comme la manipulation, la jalousie, le rejet, le dénigrement et le mensonge. Il faut comprendre ici que cela vient réveiller des enjeux en lien avec sa vie de couple, qui ne fut pas très heureuse. La sexualité avec son conjoint semblait malgré tout satisfaisante pour elle.

LES FACTEURS DE RÉHABILITATION

Du fait qu'elle est rendue au tiers de sa sentence en prison, il y a pour madame Dupont une possibilité d'aller en maison de transition. Elle dit se sentir d'attaque pour entreprendre cette nouvelle vie, où elle pourra suivre ses propres aspirations. Bien qu'elle appréhende ce nouvel environnement, elle souhaite mettre à profit sa capacité d'adaptation. Elle se dit sociable, facile d'approche, motivée et prête à foncer. Tel qu'elle l'exprime, son conjoint « n'est plus dans ses jambes », ce qui semble contribuer à son sentiment de pouvoir agir.

J'ai utilisé la grille Andrew & Bonta dans « The Psychology of Criminal Conduct (Fifth Edition) » pour évaluer les dangers de récidive dans le cas de madame Lise Dupont. Certains traits de sa **personnalité antisociale** (impulsivité et irritabilité) sont relativement négligeables. Ses **attitudes procriminelles** sont inexistantes, n'ayant aucun lien avec le milieu criminel (excepté son conjoint, bien entendu). Elle n'a aucun **soutien social à la criminalité**. Il y a absence de difficultés liées à **l'alcoolisme ou la toxicomanie**. Ses **relations familiales** restent bonnes et elle a décidé de **couper les liens conjugaux** avec M. Liard. Elle souhaite **retourner sur le marché du travail** et devenir une citoyenne normale. Elle se dit ouverte aux **activités récréatives**, appréciant faire de l'exercice, participer à des sports d'équipe et à des soirées.

Nécessairement, madame Dupont a besoin d'une aide psychologique. Elle est consciente de sa souffrance et des conséquences que ces événements malheureux auront sur le reste de sa vie. Elle devra reconstruire sa vie de façon autonome. Éventuellement, elle pense retourner dans son milieu d'origine, à Beauharnois.

Dans ces circonstances, il est impératif qu'elle reçoive l'aide dont elle a besoin. Cela comprend un encadrement strict, mais aussi d'enclencher une démarche en psychothérapie. De fait, madame Dupont est consentante à prendre part à des rencontres avec un psychologue.

Avec une telle attitude de la part de madame Dupont et compte tenu des divers aspects cités plus haut, **les chances de récidive sont presque nulles.**

RECOMMANDATIONS

- Qu'elle enclenche les procédures afin d'aller en maison de transition.
- Qu'elle entreprenne une psychothérapie individuelle afin de travailler les divers aspects de sa souffrance.
- Qu'elle s'inscrive, uniquement dans le cadre d'une mesure volontaire, dans une thérapie de groupe en délinquance sexuelle.
- Qu'elle continue de bénéficier des divers ateliers qui seront proposés (concernant, entre autres, l'estime de soi, la confiance en soi, l'affirmation de soi, etc.).
- Qu'elle refuse tout contact avec son ex-conjoint.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter.

Jean-Pierre Rochon, M.Sc.
Psychologue 04238-86
35, rue St-Louis
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A2
Bureau : (819) 324-1174
Cellulaire : (514) 270-9094
Site Internet : www.psynternaute.com